

Rémunération de la Catégorie C : Revalorisation au 1^{er} avril 2021

Le gouvernement, par la voix de la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, a annoncé une hausse des grilles indiciaires au 1er avril 2021. Le décret a été publié au Journal officiel du 9 avril 2021 (Décret n°2021-406 du 8 avril 2021).

La valeur du point d'indice n'a toujours pas été réévaluée depuis 2017. C'est ce gel qui conduit le gouvernement à compenser pour arriver au niveau du SMIC.

**Des points d'indice supplémentaires
pour les agents publics les moins rémunérés**

L'UNSA, avec d'autres organisations, réclame régulièrement une réévaluation des grilles indiciaires afin d'éviter des rémunérations inférieures au SMIC. Le gouvernement a décidé d'attribuer des points d'indice aux agents concernés.

Augmenter les grilles des agents de catégorie C : une exigence de l'UNSA



Grilles Catégorie C au 1^{er} avril 2021

Valeur du point d'indice majoré = 4.6860 € à compter du 1.02.2017

C 1 Adjoint Administratif / Agent d'Entretien Qualifié / Agent des Services Hospitaliers Qualifié de classe normale

Situation au 01 01 2021			Situation au 01 04 2021	
ECHELON	Durée	Indice Majoré	Indice Majoré	Gain en points
12	-	382	382	0
11	4 ans	372	372	0
10	3 ans	363	363	0
9	3 ans	354	354	0
8	2 ans	348	348	0
7	2 ans	342	342	0
6	2 ans	337	337	0
5	2 ans	335	336	+ 1
4	2 ans	333	335	+ 2
3	2 ans	332	334	+ 2
2	2 ans	331	333	+ 2
1	1 an	330	332	+ 2

C 2 Adjoint Administratif Principal de 2^e classe / Ouvrier Principal de 2^e classe / Conducteur Ambulancier Agent de Maîtrise / Dessinateur / Agent des Services Hospitaliers Qualifié de classe supérieure / Aide-soignant

Situation au 01 01 2021			Situation au 01 04 2021	
ECHELON	Durée	Indice Majoré	Indice Majoré	Gain en points
12	-	420	420	0
11	4 ans	412	412	0
10	3 ans	404	404	0
9	3 ans	392	392	0
8	2 ans	380	380	0
7	2 ans	365	365	0
6	2 ans	354	354	0
5	2 ans	346	346	0
4	2 ans	338	338	0
3	2 ans	336	336	0
2	2 ans	334	335	+ 1
1	1 an	332	334	+ 2

C 3 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe / Ouvrier Principal de 1^{ère} classe / Conducteur Ambulancier Principal Agent de Maîtrise Principal / Dessinateur Principal / Aide-soignant Principal

Situation au 01 04 2021 = idem 01 01 2021		
ECHELON	Durée	Indice Majoré
10	-	473
9	3 ans	450
8	3 ans	430
7	3 ans	415
6	2 ans	403
5	2 ans	393
4	2 ans	380
3	2 ans	368
2	1 an	358
1	1 an	350